

COMMUNE DE CUTTOLI-CORTICCHIATO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 30 mars 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Camille TORRE, demeurant à CUTTOLI-CORTICCHIATO.
Née à AJACCIO le 7 août 1960 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A CUTTOLI-CORTICCHIATO (Corse-du-Sud) :

Dans un ensemble immobilier cadastré section B lieu-dit CORTICCHIATO numéro 300 pour 01 a 56 ca.
Les lots numéros 2, soit au rez-de-chaussée, un appartement comprenant une pièce à vivre et une salle d'eau ;
Et 3, soit au deuxième étage, un appartement comprenant salon, cuisine, salle d'eau, dégagement, deux chambres au-dessus dans les combles ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pmcv.porticcio@notaires.fr

Pour avis Maître Joseph MELGRANI